

Compte Rendu Assemblée Générale Ordinaire Association Sport Santé Versailles du samedi 17 décembre 2022

Ordre du jour AG Ordinaire :

- Approbation du compte rendu AG Ordinaire du 20 novembre 2021
- Rapport Moral des Activités 2021/2022
- Rapport Financier 2021/2022 et Affectation du résultat
- Activités 2022/2023 – Saison en cours
- Information sur le budget 2022/2023 – Saison en cours
- Appel à candidature au Comité Directeur & Élection membres du Comité Directeur
- Nouvelles résolutions pour la Saison 2023/24
- Budget prévisionnel 2023/2024
- Questions diverses

182 adhérents présents ou représentés / **607** adhérents inscrits.

Le Quorum de $\frac{1}{4}$ est atteint conformément aux Statuts.

L'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu AGO du 20/11/2021

Le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association, tenue le 20 novembre 2021 a été envoyé par e-mail aux adhérents le 8 décembre 2021 et mis sur notre site Internet. Il est consultable au siège de l'association.

Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
182	0	0	182

Le compte rendu d'AG du 20 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport Moral des activités 2021 - 2022

« Mesdames, messieurs, chers ami(e)s,

Au nom des membres du bureau je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée générale et vous remercie pour votre présence en cette veille de Noël et malgré le froid. Votre présence est un soutien pour nous.

Je souhaite commencer ce rapport moral en présentant mes remerciements.

Vous m'avez nommé président en novembre 2021, ainsi que Mmes. Carole Le Barbenchon, comme vice-présidente et secrétaire, et Colette Combarel, trésorière. Nous sommes très honorés de la confiance dont vous avez fait preuve à notre égard.

Je tiens à remercier également les membres du bureau, Marie-Christine Pozzobon, Anne Maurer, Jocelyne Chapotot et Marie-Pierre Champomier, ainsi que notre collaboratrice Marthe

Hidier, pour leur engagement tout au long de l'année et pour les relations amicales que nous avons créées, en bonne cohésion.

Nous remercions aussi nos animatrices et animateurs pour leur engagement, leur sérieux et la qualité de leur travail afin de vous apporter le meilleur service.

- **La Mairie de Versailles**

Nous remercions toutes les interlocutrices et interlocuteurs au sein de la Mairie de Versailles et plus particulièrement Mme Sylvie Piganeau et ses services, déléguée aux familles, aux maisons de quartiers et aux Associations, qui en ce début d'année, alors que nous subissons encore les effets de la pandémie s'est montré disponible pour nous trouver des salles.

- **Aux Maisons de quartiers**

Mr Pierre Lallain, Directeur de la maison de quartier Clagny Glatigny, qui nous a aidé pour la tenue de cette assemblée,

Mme Isabelle Amiri, Directrice de la maison de quartier Notre Dame,

Mme Audrey Kantapareddy, Directrice de la maison de quartier Vauban,

Nous attirons votre attention sur la subvention en nature que représente le prêt gratuit de l'ensemble des salles mises à notre disposition. De ce fait nous pouvons pratiquer une cotisation annuelle raisonnable.

Nous pouvons dire que cette année 2022 fût une année de transition après les contraintes liées à la pandémie. En effet nous avons eu, entre autres, une perte significative du nombre d'adhérents depuis 2019, la loi imposant le Pass sanitaire depuis le 30/08/2021 puis le Pass vaccinal pour tous les pratiquants majeurs, les salariés et bénévoles de l'association, avaient considérablement compliqué les inscriptions.

Nous avons rencontré le problème d'indisponibilité de la salle Marcelle Tassencourt, réquisitionnée par l'ARS et restée le centre de vaccination de Versailles jusqu'au 14 mars 2022.

Notre objectif est donc, sur les deux prochaines années, de rétablir la situation et de pouvoir offrir une association dynamique offrant des services de qualité à l'ensemble de nos adhérents.

Les objectifs de l'association

- Organiser la pratique de l'Education physique et de la Gymnastique volontaire
- Favoriser la formation et le perfectionnement des animateurs et des élus de l'association
- Organiser des manifestations entrant dans le cadre de son activité d'Education Physique et de Gymnastique volontaire et pouvant contribuer à son développement.

Je vous remercie »

Adhérents inscrits Saison 2021-2022 :

469 Adhérents dont 90% de Versaillais.

L'association était présente au forum des Associations du 4 septembre 2021 où nous avons recueillis 91 inscriptions.

Cours proposés :

A l'origine, 50 cours ont été proposés sur le planning, mais 8 cours ont été suspendus faute de participants à la rentrée. L'association a proposé finalement 42 cours dont 4 cours de

1h30 et 3 cours de 1h15 répartis sur le quartier de Notre Dame, Clagny Glatigny, Vauban et en extérieur.

Une éducatrice ne présentant pas de Pass sanitaire valide a vu son contrat suspendu sans rémunération, conformément à la loi jusqu'au 14 mars 2022. N'ayant pu trouver de remplaçant, nous avons dû suspendre 4 heures de ses cours. La 5ème heure a été assurée provisoirement par un autre salarié.

Les inscriptions ont d'abord été limitées à un seul cours par personne - L'inscription à un 2ème et/ou 3ème cours a été possible à partir des vacances de la Toussaint au tarif unique de 50 €.

Toutes les licences ont été demandées auprès de la fédération EPGV dès le mois de novembre 2021 puis saisies au fur et à mesure des inscriptions. Le coût de la licence (28€) est inclus dans la cotisation payée à l'association.

Nombre d'adhérents	
Pré-inscription	0
Forum	91
Inscriptions	378

Répartition ville	
Versaillais	424
Non Versaillais	45

Répartition par cours	
1 cours	380
2 cours	81
3 cours	8
4 cours	0

Répartition par Sexe	
Nombre Femme	406
Nombre Homme	63

Répartition par âge	
20 à 30 ans	2
31 à 40 ans	17
41 à 50 ans	33
51 à 60 ans	84
61 à 70 ans	117
71 à 80 ans	147
81 à 90 ans	63
plus de 91 ans	4

Les Salariés :

14 éducateurs (trices) sportifs (tives), dont 13 en CDI, 1 en CDD.
 1 salariée responsable administrative pour 14h / semaine jusqu'en décembre 2021.
 1 salariée assistante administrative pour 15h / semaine.
 Soit 16 salariés au total représentant 2 temps pleins.

Le contrat d'Engagement Républicain

Le Contrat d'engagement Républicain est une création de la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République.

L'objectif du gouvernement par la création de ce contrat est de s'assurer que de l'argent public ne soit pas versée à des associations qui contreviendraient aux valeurs de la République.

Pour répondre à cet objectif, toute association, qui souhaite obtenir une subvention ou un agrément de l'Etat, doit s'engager à respecter les valeurs de la République en souscrivant à ce contrat d'engagement Républicain.

L'adoption de ce contrat d'engagement Républicain a été voté en Comité Directeur le 23 mars 2022. Il est disponible sur notre site internet et sur simple demande à l'association.

Préparation Saison 22/23 : Site d'inscription en ligne COMITI-SPORT

Nous avons pris l'abonnement annuel le 1^{er} juin 2022. La rentrée a été préparée afin que vous puissiez vous inscrire et payer en ligne votre inscription à nos activités pour la saison à venir 2022-2023 dès le 1^{er} juillet 2022.

3. Rapport financier réalisé 2021 - 2022 et Affectation du résultat négatif.

Exercice comptable du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Les comptes clôturés ont été vérifiés par le cabinet CVEC, 19 Boulevard de la République, à Versailles, lors d'une journée de contrôle le 2 novembre 2022.

Monsieur Gomes Olivier, expert-comptable nous présente les comptes de l'association et les résultats de ses contrôles.

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice écoulé et d'affecter le résultat négatif de l'exercice de - 44 493,03€ sur la ligne de "Résultat de l'exercice - Perte".

Le montant des licences reversées à la Fédération d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire est conforme au nombre d'adhérents inscrits à notre association pour la saison 2021-2022.

Un reçu fiscal de 21,95€ a été envoyé par la Fédération EPGV à chaque adhérent dont la licence a été saisie avant le 31 décembre 2021, donnant droit à une réduction d'impôt.

Compte de Résultat 2021/2022			
PRODUITS	2021/2022	CHARGES	2021/2022
Cotisations	78 490€	Salaires + charges salariales animateurs	104 436€
Matériel Vendu	478€	Matériel acheté	162€
Subventions	0	Licences reversées FFEPGV	11 997€
Produits financiers	920€	Autres Charges	7 786€
Paris-Versailles	0		
Total	79 888€	Total	124 381€
Résultat	- 44 493€		

Questions :

- La somme des produits constatés d'avances correspond-elle à la somme des cotisations versées via Comiti par CB avant septembre ?

Réponse : Oui, c'est cela. Des adhérents ont pu régler leur cotisation dès juillet et août 2022 par carte Bancaire sur le logiciel d'inscription en ligne.

- Y a-t-il un contrôle de fait pour vérifier que l'adhérent a bien payé ?

Réponse : Oui, bien sûr. Des vérifications sont faites et sont encore en cours.

Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
182	0	0	182

Le rapport financier réalisé 2021-2022 et l'affectation du résultat négatif sont approuvés à l'unanimité.

4. Activités Saison en cours 2022/23

La **saison sportive 2022-2023** a débuté le 1^{er} septembre 2022 pour se terminer le 31 août 2023. Début des cours le lundi 19 septembre 2022 – Fin des cours le 1^{ER} juillet 2023

Inscriptions en ligne COMITI

Cette saison vous avez pu vous inscrire et payer en ligne votre inscription dès le 1^{er} juillet 2022.

Adhérents inscrits au 14 décembre 2022 : 607 (dont 90% de Versaillais)

45 cours proposés dont 3 en extérieur et 1 nouveau cours APA ouvert à NDame.

Participation aux évènements

Forum des associations 10 Sept 22. Nous avons été présents au Forum et avons accueilli de nombreuses personnes malgré la pluie.

Paris Versailles Dimanche 25 septembre 2022

23 personnes se sont portées volontaires pour participer au vestiaire de la course. Nous les remercions vivement. La subvention nous sera versée prochainement.

Les Salariés :

14 éducateurs (trices) sportifs (tives), tous en CDI.

1 salariée assistante administrative pour 15h / semaine.

Soit 15 salariés au total représentant 2 temps pleins.

Robin a souhaité démissionner au 31 août 2022. Nous le remercions pour toutes ces années passées ensemble et lui souhaitons une bonne continuation.

Nous accueillons Cathy de Almeida, nouvelle animatrice, en charge des cours le Samedi matin à Notre Dame.

5. Information sur le Budget 2022/2023 – Saison en cours

SITUATION 2022/2023 au 1er décembre 22					
PRODUITS	Budget	Réalisé au 1er dec	CHARGES	Budget	Réalisé au 1er dec
Cotisations	131 048	107 143	Licences reversées Codep (28€/p)	17 780	7 917
			Salaires + charges salariales animateurs	72 900	22 686
Vente Matériel		252	Salaires + charges salarié administratif	37 000	
Pris sur nos fonds propres		0			
Subventions	1 000	600	Comiti.frais bancaires		1 385
Produits financiers	500	0	Autres Charges de fonctionnement	5 000	2 225
Paris-Versailles	500	0			
Total	133 048		Total	132 680	
Résultat	+368				

Recette :

Cotisations reçues au 1 er décembre 2022 : 107 143€
Subvention du Comité Départemental EPGV 78 : 600€

Dépense :

Les licences sont demandées auprès de la fédération EPGV, 540 licences saisies à ce jour. La saisie est en cours. Le coût de la licence de 28€ est inclus dans votre cotisation.

Le coût de la commission bancaire pour les paiements en ligne est à la charge de l'association. Cela représente 1,8% (+ 20 centimes par transaction).

Questions :

- Pourrait-on payer par virement afin d'éviter les frais bancaires ?
Réponse : Cela serait fastidieux, qui dit un virement dit une ligne sur le relevé bancaire qui serait ainsi de plus de 10 pages en fin de mois. Il nous faudrait aussi être sûr de bien identifier et pointer les virements reçus.
- Sera-t-on à l'équilibre en fin de l'exercice ?
Réponse : Oui, nous le souhaitons.

6. Appel à candidature au Comité de Direction et élection des membres du Comité Directeur.

Membres du Bureau :

Jean-Claude Gaubert – Président
Carole Le Barbenchon – Vice-présidente et Secrétaire
Colette Combarel - Trésorière.

Membres du Comité Directeur : Marie-Pierre Champomier, Jocelyne Chapotot, Anne Maurer, et Marie-Christine Pozzobon. **pour 4 ans : période 2020-2024**

Une recherche de bénévoles a été déposée sur notre site internet.

L'appel à candidature a été envoyé aux adhérents et mis sur le site internet.

- **Madame Quost Aubrun Françoise**, excusée ce jour, a envoyé sa fiche de candidature pour aider l'association ponctuellement pour les paies.
- **Madame Garcia Ghislaine**, se présente ce jour lors de l'Assemblée Générale pour aider sur les dossiers des Ressources Humaines.

Nous remercions chaleureusement ces 2 personnes.

Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
182	0	0	182

Les 2 adhérentes sont élues à l'unanimité, Membres du Comité Directeur.

7. Nouvelles résolutions pour la saison 2023-2024

Règlement Intérieur : Modification et vote

Les modifications sont lues aux adhérents présents et présentées sur le power point.
Cf annexe 1.

Le règlement Intérieur est consultable sur demande et se trouve sur le site internet de l'association.

Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
182	0	0	182

Le nouveau Règlement Intérieur est approuvé à l'unanimité.

Autres résolutions pour la saison 2023-2024

- Augmentation de la cotisation et séparation du coût de la licence
160€ tarif Versaillais (1 cours annuel 1h/semaine) + 28€ licence EPGV obligatoire.

Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
182	0	0	182

- Ajustements :
+ 15€ pour les cours d'1h30 (nouveau)
- 15€ pour les - de 25 ans

Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
182	0	0	182

+ 10€ pour les non Versaillais (au lieu de 15€)

Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
182	108	0	74

La majoration pour les non Versaillais restera à l'identique à 15€.

- Tarif cours complémentaire : Cours complémentaires à 50%

Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
182	0	0	182

Questions :

- Pourquoi baisser le prix des non Versaillais.
Réponse : Evoqué lors d'un Comité Directeur, nous vous l'avons proposé en toute transparence ce jour.
- Sera-t-il possible de s'inscrire à 2 cours dès l'ouverture des inscriptions 2023/24 ?
Réponse : oui

8. Budget Prévisionnel pour la saison 2023-2024

BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024			
PRODUITS	H1	CHARGES	H1
<i>Basé sur 610 inscriptions</i>			
Cotisations	126 655	Licences reversées EPGV (28,5 € par licence)	17 385
		<i>Basé sur 46,5 heures de cours/semaine</i>	
		Salaires + charges salariales (+3%)	95 350
Pris sur nos fonds propres	0		
Subventions	1 000		
Produits financiers	500	Autres Charges de fonctionnement (+3%)	9 500
Paris-Versailles	500		
Total	128 655	Total	122 235
Résultat	+ 6 420		

Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
182	0	0	182

Le Budget prévisionnel 2023-2024 est approuvé à l'unanimité.

9. Questions Diverses

- Pourquoi y a-t-il moins de cours à Vauban ?
Réponse : l'association n'a pas trouvé de remplaçant après le départ de Romain, il a fallu rendre les créneaux horaires non occupés par des cours.
- Pourquoi n'y a-t-il plus de cours à Versailles Chantiers ?
Réponse : Après le souhait d'arrêter ce cours de Sandrine, nous n'avons pas trouvé de remplaçant pour 1 heure et il n'y avait que 2 personnes inscrites.


- Peut-on remplacer le matériel de Sévigné, très abimé et utilisé par les boxeurs ?
Réponse : Cela va être vu en Comité Directeur
- Peut-on avoir le début des cours plus tôt en septembre ?
Réponse : Cela va être vu en Comité Directeur.
- Qu'est-ce la marche Oxygène ?
Réponse : C'est un cours de gym en extérieur utilisant le mobilier urbain et les espaces verts. Monica propose de la marche, des échauffements, des exercices de renforcement musculaire et des étirements de fin de séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire est close et se conclut par un pot de l'amitié.
Le compte rendu d'AG Ordinaire est consultable sur le site internet de l'association et sur simple demande par tout adhérent.

Monsieur GAUBERT Jean-Claude
Président



Madame LE BARBENCHON Carole
Vice-présidente, secrétaire

18/01/23


Madame COMBAREL Colette
Trésorière



"
Certifié conforme
à l'original"
"

GAUBERT Jean-Claude
Président
18 janvier 2023



Annexe 1 : REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS

- L'inscription est prise pour une année scolaire. Possibilité de s'inscrire en cours d'année pour 1 ou 2 trimestres.
- Un Certificat Médical ou auto-questionnaire Cerfa doit être fourni à l'association, conformément aux directives de la fédération / du Ministère de tutelle en vigueur au moment de l'inscription.
- L'inscription entraîne l'acceptation et le respect de ce règlement et des Statuts de l'association.

ARTICLE 2 : LICENCE

- L'Association est affiliée à la FFEPGV et par voie de conséquence les adhérents doivent être licenciés de cette fédération.
- L'adresse e-mail des adhérents est transmise au CODEP (Comité Départemental EPGV78) pour l'établissement de la licence, *En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.*

ARTICLE 3 : LES COURS

- Les cours sont dispensés dans les maisons de quartier, les gymnases et les écoles mis à notre disposition par la ville de Versailles.
- Les cours débutent en septembre et se terminent fin juin, hors vacances scolaires.
- Les changements de cours à titre exceptionnel nécessitent l'accord de l'association.
- Il est exigé une tenue correcte et adaptée à la pratique sportive.
- Par mesure d'hygiène, les adhérents sont priés de porter des chaussures de sport, servant exclusivement à l'intérieur des salles et des chaussures adaptées pour les activités extérieures. L'accès aux cours pourra être refusé à toute personne ne respectant pas cette obligation.
- L'animateur est responsable de l'ordre et de la sécurité pendant les cours.
- Les cahiers de présence au cours sont tenus sous la surveillance des animateurs. Chaque adhérent doit cocher son nom et son prénom sur le cahier au début de chaque cours.

ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT

- Le présent règlement intérieur s'applique à tous les adhérents à jour de leur cotisation.
- La cotisation est due et reste acquise à l'association, même en cas d'absence prolongée ou de départ en cours d'année.
- Le coût de la licence est entièrement reversé à la fédération, et n'est pas remboursable.
- Le montant de la cotisation dépend du nombre de cours choisi par semaine.
- Tout cours n'ayant pas un minimum d'inscrits permettant sa viabilité, en début de saison, est susceptible d'être supprimé.
- Par respect pour l'animateur et l'ensemble des participants ainsi que pour des raisons de sécurité, il est demandé d'arriver à l'heure et d'éviter les bavardages intempestifs durant les cours.
- Chaque adhérent reste responsable de ses effets personnels, l'association ne peut être tenue responsable de leur dégradation, perte ou vol.
- Réseaux sociaux et Publications : Les membres s'engagent à ne pas diffuser sur les réseaux sociaux / Internet les photographies, images, enregistrements et vidéos prises durant les séances, Assemblées Générales, Conseil d'Administration et réunions de l'association. Cet engagement vaut également pour toute publication par d'autres médias. Si un membre veut diffuser du contenu relatif à l'association, il devra, au préalable, avoir reçu l'accord écrit du bureau.

Contact de l'association Tél. 06 75 60 75 50 (mercredi et jeudi essentiellement)

E-mail : sportsanteversailles@gmail.com